

Séance du Conseil Municipal du vingt cinq mars mil neuf cent soixante et un.

Le vingt cinq mars mil neuf cent soixante et un à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents: M.M. Judith Maire, Gerost, Baulieu, Gilles, Violette, Legrand, Lomant, Truffaut, Robert, Boursier, Loizillon, Née, Rabier.

Absents excusés M.M. Deneuc, Farant qui a donné pouvoir à Monsieur Judith.

Secrétaire de Séance M. Legrand.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour je voudrais dire à l'Assemblée combien je suis heureuse de voir la santé de Monsieur Deneuc nettement améliorée, nous avons eu de très fortes alarmes mais malgré l'extrême gravité du mal, sa robuste constitution a résisté et les soins vigilants qui lui ont été prodigués l'ont amené à la convalescence, je lui ai encore rendu visite avant hier et il me disait avoir le ferme espoir de reprendre ses permanences à la Mairie dans un mois.

J'aimé aussi vous dire que le raffermissement de la santé de Monsieur Farant est constant, notre collègue a eu une congestion pulmonaire avec complications et il m'a fait un peu peur.

Fort heureusement il est maintenant sur pied et a pu assister à la réunion de la Commission des Finances mercredi.

Enfin je me fais l'interprète du Conseil Municipal pour présenter mes sincères compliments à Monsieur Truffaut l'heureux grand père d'un petit garçon Pascal, une génération qui monte alors que la mienne s'en va... C'est le déroulement normal de la vie.

Budget 1961

Et maintenant je vais ouvrir la séance et vous donner lecture des différents chapitres qui forment le budget primitif 1961 dont les prévisions sont soumises à votre examen. Je vous en ai remis un condensé et je présume que vous aurez pu vous faire une idée de ce que sera la comptabilité communale pour cette année - La Commission des Finances réunie mercredi 22 courant a donné son approbation aux chiffres que je vais vous énumérer - si vous voulez avoir des explications complémentaires n'hésitez pas à m'interrompre

Je m'efforcerais de vous donner les renseignements que vous désirez obtenir.
Voici donc le projet du budget qui se chiffre en recettes et en dépenses à la somme de.

Je vous demande de le voter si vous jugez devoir l'accepter -
Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des présents.

Le décret du 12 septembre 1960 réorganise la composition des bureaux des Bourses des Ecoles et régleme la répartition des membres comme suit : le Maire Président, l'inspecteur primaire, l'inspectrice des écoles maternelles - 2 Conseillers municipaux pouvant être portés à 3. 3 membres élus par les Sociétaires à un scrutin public, pouvant être portés à 4 et un délégué nommé par le Préfet.

Comme nous en avons la latitude je vous propose de désigner 3 Conseillers Municipaux ; faisant partie du précédent bureau M. Paulieu, Robert. Robert. Robert.

Je formerais le souhait que ceux qui voudront bien accepter cette fonction répondent aux convocations et assistent à l'Assemblée Générale de la Bourse des Ecoles. C'est la seule requête que je me permets de formuler. Monsieur Paulieu se retirant, restent désignés M. Paulieu, Robert. Robert. Délibération étant prise pour porter à trois le chiffre des Conseillers Municipaux désignés.

Location décharge

Si j'ai eu lieu de récrimer contre M^e Desir qui n'a pas eu l'attitude souhaitable vis à vis de la Commune dans l'affaire du lotissement du chemin dit de l'Ormeau, je dois avouer, par contre, l'honnêteté de reconnaître le service qu'il nous rend en acceptant de recevoir les ordures putrescibles et ce pour une petite indemnité, qu'il estime actuellement insuffisante. Il m'a demandé de la doubler et de la porter à 10NF par semaine. S'il nous fallait évacuer les ordures vers la décharge contrôlée de Fleury-Mérogis, c'est une dépense d'au moins du quintuple que nous serions obligés d'inscrire à notre budget. Tant que nous pouvons utiliser ce mode d'évacuation l'incidence sur nos charges sera faible. Après diverses observations le Conseil Municipal décide d'accéder à la demande de M^e Desir, M^e Robert suggérant l'établissement d'un contrat de longue durée.

*En Conseil. Sommes.
le 27 Mai 1961 Le Maire
Signé : illisible*

Enlèvement des ordures ménagères

La collecte des ordures par les services Municipaux ayant donné certains enseignements, il a été observé qu'il faut une grande journée pour ramasser les ferrailles, verres brisés, matières imputrescibles et, afin d'éviter que les poubelles restent la nuit sur les trottoirs des rues qui n'ont pu être faites, j'ai pris, avec M^e Deneux, la décision de faire faire le ramassage le premier jeudi de chaque

mois à partir du 6 avril. La population va en être informée par affichage et voie de presse. Le Conseil Municipal ratifie cette nouvelle disposition

Garantie communale
(pavillon Rochelle)

Pr. Corbeil Lesmines
le 18. 4. 1961

Le Maire. Lefebvre
Signé: illisible

Je viens d'être saisi d'une demande de la société de construction "Le Foyer du Travailleur" sollicitant la garantie communale pour l'emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de M^{me} Rochelle Claude qui désire construire un pavillon rue du Clos Renault. Il y a certes, un précédent où nous avons refusé la garantie à M^{me} Ladouce il y a environ 8 ans.

Cependant les temps ont changé et répondant à mon interrogation au sujet de l'opportunité d'accorder ou de refuser la garantie.

Monsieur le Préfet au cours de la séance de travail réunissant à Versailles le 13 mai 1960 les Maires du Canton de Corbeil, m'a donné tous apaisements déclarant la solidarité du département en cas de défaillance imprévisible des bénéficiaires de la garantie, qu'en surplus la plupart des collectivités se sont engagées pour des sommes considérables et l'autorité de tutelle a accepté ces engagements.

En conséquence, et bien que nous ne puissions écarter a priori le risque qui s'attache à la garantie, je pense qu'il ^{faudrait} donner satisfaction à la requête du "Foyer du Travailleur" pour M^{me} Rochelle, afin, aussi de suivre la ligne que nous nous sommes tracée d'encourager l'accession à la propriété et de favoriser le logement de nos administrés.

Une vive discussion s'engage à laquelle ^{certains} prennent part: M. Robert. Lozillon - Legendre. Vice, estimant qu'il est difficile de revenir sur une décision du Conseil Municipal écartant l'octroi de la garantie communale à la demande M^{me} Ladouce.

Le Maire fait observer qu'à la suite de la séance de travail organisée à la Préfecture M. le Préfet ayant déclaré que le souci des communes de voir leur responsabilité financière engagée devait être très atténué du fait que la solidarité départementale jouerait entièrement au cas de défaillance d'un bénéficiaire, la position du Conseil Municipal ^{peut} ~~peut~~ se trouver révisée sans qu'on puisse lui faire reproche de se désavouer sans raison, que d'autre part il ne serait pas logique de refuser au Foyer du Travailleur la demande de garantie communale, pour un particulier digne d'intérêt désirant accéder à la propriété, alors qu'on l'accorde au même organisme pour la construction d'habitations à loyer modéré où le risque est identique, il demande au Conseil Municipal de se prononcer par oui ou par non sur l'octroi de la Garantie Communale à l'emprunt de 29000 NF que doit contracter le Foyer du Travailleur.

au profit de M^r Rochelle, le vote par appel nominal ayant été demandé, ont décidé d'accorder la garantie : M^r Judith - Gerost - Paulien - Gilles - Violette, Legrand - Bolusier - Rabier - Garant - ont voté contre M^r Cumant - Gruffaut - Robert - Loizillon et Nicé, soit neuf voix pour et cinq contre.

En conséquence la demande du Foyer du Travailleur reçoit satisfaction. Le Maire précise que dans l'avenir chaque demande ayant le même objet sera étudiée en réunion du Conseil Municipal qui décidera en fonction de l'enquête qui sera faite pour chaque cas.

Renforcement ligne électrique

Vous connaissez tous, les ennuis causés à nos administrés habitant dans les extrémités. Est et Nord-Ouest de notre pays par la mauvaise qualité du courant électrique, les réclamations que nous n'avons pas manqué d'adresser à l'E. D. E. et l'expansion de la localité viennent d'amener l'E. D. E. à projeter de construire une ligne de 15.000 volts partant du poste d'Essomes, traversant l'auto route au Nord de Villabé, passant dans la plaine de Brateaux puis à l'Ouest de Vilvoison et au travers des sauts de Montaiger pour rejoindre Mermecy par le passage souterrain.

Cette opération va assurer le bouclage avec la ligne alimentant actuellement le village et de ce fait régulariser le voltage. Les travaux doivent commencer incessamment.

Lotissement de l'Ormeteau

Je vous donne maintenant la relation des tractations qui ont fait aboutir le projet du lotissement du chemin dit de l'Ormeteau. Le "foyer du travailleur" s'est désisté du projet à la suite de ma protestation contre sa façon de traiter unilatéralement -

- 1° l'indemnité d'éviction à régler à M^r Zwalden.
 - 2° la révision du prix accepté en 1950 par les héritiers Broquet.
- Ces décisions ayant pour résultat d'augmenter sensiblement le prix de revient du terrain une fois la viabilité assurée.

J'ai demandé une entrevue à Monsieur Fouchy et me suis entretenu avec lui pour le maintien du prix de 6 NF. le m² pour la cession de sa parcelle n° 868 lieu dit La Corbillasse mais il a posé comme condition préalable à son acceptation de vente, le versement à son locataire Monsieur Zwalden de l'indemnité d'éviction fixée après l'accord avec le foyer du Travailleur à 0,80 NF du m² soit 3920 NF. J'ai fait observer à Monsieur Zwalden que la Commune étant soumise à certaines règles l'indemnité serait déterminée par l'estimation d'un expert de l'Administration des Domaines et que s'il n'était pas satisfait du résultat il lui serait loisible de réclamer une contre-expertise - je

lui demandais de ne pas contraindre la vente afin d'en terminer le plus rapidement possible.

Il n'a rien voulu entendre et m'a affirmé que Monsieur Fouchay ne signerait pas tant que lui Zwahlen n'aurait touché ses N.F. 3920, ceci se passait le 2 février.

Une conversation dans l'après-midi de ce même jour avec Monsieur Jarquette l'Ingénieur Vicinal qui fait partie des Commissions arbitrales chargés de régler des litiges de ce genre, ne mettant en garde contre la procédure d'expropriation où il est courant que le juge adopte le point de vue du propriétaire et relève très fortement les estimations des Domaines, m'a fait réfléchir et j'ai pris la décision de régler incontinent Monsieur Zwahlen aux conditions évidemment draconiennes exigées par lui. Je lui ai donc remis le 3 février à 10 h 30 un chèque sur ma Banque de N.F. 3920, contre reçu et contre résiliation de son bail. Le chèque en mains Monsieur Zwahlen a téléphoné en ma présence à Monsieur Fouchay qu'il était réglé et que maintenant aucun obstacle n'était plus dressé pour la cession de la parcelle 868 à la Commune de Mennepy, puis j'ai pris l'appareil et Monsieur Fouchay m'a confirmé son accord me disant qu'il partait le lendemain aux Iles Canaries et qu'il signerait l'acte de vente à son retour vers la fin de Février. Enfin qu'il allait m'écrire pour que nous puissions disposer dès maintenant du terrain, ce qu'il a effectivement fait.

Tout était donc réglé dans le meilleur sens, je présume, avec le regret toutefois d'avoir été obligé de passer sous les fourches caudines du locataire pour en finir dans les moins mauvaises conditions.

Le 20 février au soir j'ai reçu la visite de Monsieur Desir qui cultivait cette parcelle par suite d'échange avec le locataire Monsieur Zwahlen, il m'a demandé où en était le projet de lotissement car ce même jour Zwahlen lui avait affirmé qu'il n'y avait rien de fait, sur mon information que M^r Zwahlen avait touché l'indemnité d'éviction et qu'il avait signé la résiliation du bail, il a été fort irrité et m'a reproché de ne pas l'avoir prévenu. Je lui ai retourné que je n'avais pas à le faire puisque je n'avais à connaître que le locataire en titre et que je m'étonnais que M^r Zwahlen ne l'en ait pas averti.

Il m'a prié de faire une démarche auprès de son collègue pour qu'il lui compense la privation de ce terrain. Ou cas d'échec, il labourerait la parcelle et empêcherait la

signe
barrie

Commune d'y exercer ses droits.

Sans attendre le résultat de mes démarches dont la première devait être faite auprès de Monsieur Dujou qui est le Conseil des échangistes et la seconde auprès de Monsieur Zwahlen, Monsieur Désir a pénétré dans la parcelle le 21 à la fin de la matinée et l'a labourée entièrement.

Je l'ai constaté le soir tardivement et c'est le 22 au matin vers 10h30 que j'ai vu Zwahlen et je lui ai signifié de dire à Désir qu'il n'avait plus à pénétrer dans ce terrain et de lui intimer d'avoir à cesser et égaliser le labour qui allait empêcher le bornage. M^{re} Zwahlen m'a assuré qu'il allait ce jour même lui envoyer une lettre recommandée dont la rédaction serait faite par M^{re} Dujou.

Le 24/2 M^{re} Désir est venu me voir en Mairie pour dire qu'il avait reçu la notification recommandée d'avoir à cesser toute pénétration dans la parcelle, il m'a prié de demander à M^{re} Fouchy lorsqu'il viendrait signer l'acte de vente d'aller le voir à son domicile pour qu'il l'informe de la situation d'échangiste - ce que je lui ai promis.

Le 2 mars M^{re} Fouchy est venu en l'étude de M^{re} Gelles et nous avons signé l'acte de cession à la Commune de la parcelle de 4.887 m², j'ai donc invité M^{re} Fouchy à rendre visite à M^{re} Désir, ce qu'il n'a pas voulu faire, pour des raisons personnelles et devant son refus je l'ai prié de dire à son locataire M^{re} Zwahlen de régler amiablement le différent existant entre les 2 cultivateurs.

Le 6 mars j'ai vu M^{re} Désir et ensuite j'ai téléphoné à M^{re} Zwahlen qui m'a assuré qu'il passerait un coup de Cras-Royl dans le terrain afin d'assurer son égalisation.

Cette affaire va donc trouver sa solution elle^{le} sera faite attendre bien longtemps.

Elle aura aussi pour effet de faire cesser les propos malveillants affirmant que le lotissement ne se ferait jamais et qui ont eu pour résultat le détachement de certains parmi les souscripteurs du début.

signalisation des
barrières S.N.C.F

La S.N.C.F. répondant à notre demande de signaler par feux rouges la fermeture des barrières de la rue du Général Leclerc nous informe (lecture de sa lettre) qu'elle nous donne partiellement satisfaction puisqu'elle décide de placer un seul feu rouge du côté rue de Paris, arguant que la maison du garde-barrière masque la visibilité du trafic automobile venant du Nord à l'employé chargé du fonctionnement des barrières.

C'est donc un résultat un peu mitigé

Dense Associations très dignes d'intérêt sollicitent des subventions pour assurer leurs objectifs d'entraide et de protection

Subventions à des Associations.

L'Association Valentin Haüy pour la Bibliothèque Braille des Aveugles
La Société de Sauvegarde de l'Enfance pour le redressement de la jeunesse délinquante.

Je vous demande de voter une subvention pour chacune.
Le Conseil Municipal décide d'accorder 50 N.F. à chacune d'elles.

Vu : Vers
17 juillet
Le Préfet
Signé

Enfin il me faut vous dire que l'aménagement du chemin dit de l'Ormebeau devant le lotissement dont la voie est portée à 9 mètres (2 m. de trottoir devant les pavillons, 6 m. de chaussée et 1 m. devant le mur de la propriété Moillot) m'avait amené à demander à M^{re} Lory de céder à la Commune la superficie d'emprise partant de l'angle de la première parcelle (Tartary) et aboutissant au mur du cimetière, afin d'éviter le rétrécissement de la voie devant sa propriété. Monsieur Lory m'ayant donné son accord, il avait été convenu qu'en compensation de l'abandon de cette emprise la Commune lui céderait gratuitement le double de la superficie dans le bout de la parcelle Fouchy qui s'avance derrière le terrain Lory et qui ne peut être utilisée par le lotissement.

M^{re} l'Ingénieur Vicinál vient de nous envoyer le devis des travaux à entreprendre qui se chiffre à 25 000 NF - C'est une somme effrayante qui ne peut, bien sûr, être répercutée sur les acquéreurs de parcelles. - Je vous demande donc de me dire si vous estimez qu'il faille engager une pareille dépense pour rectifier ce petit bout de route.

Le Conseil Municipal désirant être informé plus complètement invite la Commission des chemins à se rendre sur place lundi 27 mars à 18 heures

Lettre de M^{re} Remy
Lettre de M^{re} Chambon

} réunir la C^{ommission} des chemins

Après l'étude du budget, Monsieur Robert estimant que les salaires des employés Communaux étant très modestes, considérant qu'ils s'acquittent de leur tâche avec conscience notamment en assurant avec exactitude la collecte des ordures ménagères, suggère d'augmenter leur rémunération sous forme d'heures supplémentaires.

Monsieur Paulien suggère en outre de réviser les droits de place du marché en traitant sous forme d'abonnement avec les forains habituels et en doublant les droits pour les forains venant occasionnellement.

Nu. Versailles le
17 juillet 1961
Le Préfet de Seine et Oise
Signé. Hlisble

Monsieur Robert faisant remarquer l'extrême modicité de la somme que le Legs Callemard met à récompenser la jeune fille la plus méritante du pays 3 NF, suggère d'inscrire au budget une somme de 200 NF ou 250 NF destinée à accroître le chiffre de la récompense.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire 200 NF au budget à cet effet.

Monsieur Paulien signale que la lampe de la salle du ré-
claque depuis longtemps n'a pas encore été remplacée.

Monsieur Violette demande qu'une lampe soit placée dans le sentier
Proucher sur le poteau de l'E.D.F. à l'angle de son atelier.

Monsieur Truffaut renouvelle sa demande de nettoyage des caniveaux
notamment ceux de la rue de l'Ormeau où les eaux sales stagnent
et d'enlever le sable accumulé sur le trottoir et le caniveau devant
l'entrée de l'École des Garçons.

La séance est ensuite levée à 24^h 15.

Séance du Conseil Municipal du vingt deux avril
mil-neuf cent soixante et un

Le vingt deux avril mil neuf cent soixante et un à vingt
heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est
réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la
Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith Maire, Gerost, Paulien,
Charrieras, Violette, Cuminant, Truffaut, Parant, Boizillon,
Robert, Boursier, Nice, Rabier.

Absents excusés : M. M. Deneux, Gilles
Secrétaire de séance : M. Nice.

Mes chers Collègues

Je croyais avoir, ce soir à mes côtés mon collabora-
teur Monsieur Deneux, mais il vient de me dire qu'il ne se
sentait pas au mieux et préférerait s'abstenir pour cette
fois. Il a cependant, depuis lundi, repris son service